

AVIS RELATIF AUX CONVENTIONS D'APPLICATION INTERNATIONALES - FORMATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3 et L 713-1;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux, notamment son article 37 ;

Article unique:

La commission a rendu les avis ci-après :

Renouvellement de la convention d'application internationale d'accord de consortium

Diplôme : Master Mention : Informatique

Parcours: Image processing and computer vision (IPCV)

Etablissements partenaires: Universidad Autonoma de Madrid et Pazmany Peter Catholic University

Pays: Espagne, Hongrie

Adopté à la majorité des votes exprimés :

26 votes favorables 0 vote défavorable

1 abstention

· Renouvellement de la convention d'application internationale de double diplôme

Diplôme: Master

Mention: Droit international

Parcours : Droit des relations transatlantiques Etablissement partenaire : Université Laval

Pays : Canada

Adopté à la majorité des votes exprimés :

27 votes favorables 0 vote défavorable

0 abstention

Création de la convention d'application internationale de diplôme joint

Diplôme: Master

Mention: Neurosciences

Parcours: Neurasmus, Erasmus Mundus Master in Neuroscience

Etablissement partenaire: Charité Universitätsmedizin Berlin, corporate member of Freie Universität

Berlin and Humboldt-Universität zu Berlin

Pays: Allemagne

Adopté à la majorité des votes exprimés :

24 votes favorables

2 votes défavorables

0 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis